

OÙ ME STATIONNER ?

J'habite ou gare habituellement mon véhicule dans une des zones suivantes :

(Zones marquées en rouge sur le plan au recto)

- ▶ Rue Saint-Jean ;
- ▶ Place Charles Ourgaut ;
- ▶ Rue de la République ;
- ▶ Rue Saint-Michel ;
- ▶ Rue Saint-Louis ;
- ▶ Rue Caillassou ;
- ▶ Rue Gambetta ;
- ▶ Rue des Remparts Notre-Dame ;
- ▶ Rue Hoche ;
- ▶ Rue du Fossé Notre-Dame ;
- ▶ Place du Souvenir ;
- ▶ Place Mandela ;
- ▶ Rue Jean-Marie Elie Brusson ;
- ▶ Allées Charles de Gaulle ;
- ▶ Avenue du Pont ;
- ▶ Rue Émile Sabatié jusqu'à la rue Émile Pendaries ;
- ▶ Avenue du Général Leclerc jusqu'à la rue Émile Pendaries ;
- ▶ Rue Pierre Marchet (y compris sur les emplacements de stationnement de l'Ehpad Saint-Jacques) ;
- ▶ Avenue Winston Churchill ;
- ▶ Parking de la Minoterie ;
- ▶ Avenue Saint-Exupéry (entre l'entrée du parking de la Minoterie et le rond-point de l'Amphore).

→ **Je note :**



Stationnement interdit sur ces zones

du **jeudi 16 mai 10h** jusqu'au **vendredi 17 mai 13h**



Circulation interdite sur ces zones

du **vendredi 17 mai 8h30** jusqu'à la fin du passage de la Flamme Olympique (11h)

Conformément à l'arrêté AR-2024-LM-00047, toute infraction constatée entraînera la mise en fourrière du véhicule.

→ **Pendant ces deux jours, je me gare exceptionnellement :**

- ▶ Parking place Saint-Jean,
- ▶ Parking des Berges,
- ▶ Parking de l'ancien gymnase (rue des Huguenots),
- ▶ Parking du Cimetière,
- ▶ Parking des Services techniques mutualisés (route de Varennes),
- ▶ Parking du skate-parc (avenue du Président Roosevelt).



Le pont suspendu sera fermé également :



Circulation interdite

du **vendredi 17 mai 8h30** jusqu'à la fin du passage de la Flamme Olympique (vers 11h)



Circulation piétonne interdite

du **vendredi 17 mai 9h30** jusqu'à la fin du passage de la Flamme Olympique (vers 11h)

